

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015****SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2015..... 3**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	4

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ..... 5**

<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	11
<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	11
<i>Monsieur le Maire</i> .....	11
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> .....	12
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> .....	12
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	12
<i>Monsieur le Maire</i> .....	13
<i>Pascal DUFORSTEL</i> .....	13
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	16
<i>Monsieur le Maire</i> .....	16

**RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX TECHNICIENS - MODIFICATION DU TABLEAU ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU 1ER JUILLET 2013 ..... 18**

<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	19
<i>Monsieur le Maire</i> .....	19
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	19
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	19
<i>Monsieur le Maire</i> .....	20
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	20
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	20
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	20
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	20
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	21
<i>Monsieur le Maire</i> .....	21
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	21

**EMPLOIS D'AVENIR - CONVENTION CADRE D'ENGAGEMENT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2015 ..... 22**

<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	23
<i>Monsieur le Maire</i> .....	23
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	23
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	24
<i>Monsieur le Maire</i> .....	25
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	25
<i>Yvonne VACKER</i> .....	25
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	25
<i>Monsieur le Maire</i> .....	26
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	26
<i>Yvonne VACKER</i> .....	26
<i>Dominique SIX</i> .....	26
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	26
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	27
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27

FOURNITURE DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE) - APPROBATION D'UN CONTRAT D'ACCORD-CADRE....	28
ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PAPIER À USAGE DES PHOTOCOPIEURS ET DES IMPRIMANTES.....	29
ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES.	31
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	33
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	33
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	33
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT AVEC LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES : CONVENTION - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015-44.....	34
DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EDUCATION ROUTIÈRE (ANPER) .....	35
SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - ANNÉE 2015 - SOLDE .....	36
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CLUBS DE COMPÉTITION.....	37
<i>Christine HYPEAU</i> .....	41
<i>Monsieur le Maire</i> .....	41
<i>Christine HYPEAU</i> .....	41
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CLUBS DE LOISIRS.....	42
<i>Christine HYPEAU</i> .....	44
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i> .....	44
<i>Monsieur le Maire</i> .....	44
SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS - COLLÈGE RABELAIS ET ASSOCIATION "LES 12-14" ..	45
SUBVENTION À LA LIGUE POITOU-CHARENTES VOLLEY-BALL - MATCH FRANCE-SLOVÉNIE .....	46
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES .....	47
<i>Christelle CHASSAGNE</i> .....	49
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	49
<i>Monsieur le Maire</i> .....	49
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	49
<i>Monsieur le Maire</i> .....	49
<i>Christelle CHASSAGNE</i> .....	49
CONVENTION D'OBJECTIFS DU CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE - AVENANT N°9.....	50
<i>Christelle CHASSAGNE</i> .....	51
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	51
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA SOLIDARITÉ - LIGUE CONTRE LE CANCER - ETOIL'CLOWN.....	52
SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - SOLDE.....	53
<i>Dominique JEUFFRAULT</i> .....	54
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	54
<i>Dominique JEUFFRALT</i> .....	54
<i>Monsieur le Maire</i> .....	54
SUBVENTION POUR JUMELAGE - ECHANGE SCOLAIRE AVEC LE LYCÉE POLYVALENT DE SAINT ANDRÉ	55
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ.....	56
<i>Christine HYPEAU</i> .....	59
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	59
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ .....	60
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT .....	63
VALLÉE GUYOT - FIN DE LA PROCÉDURE DE CRÉATION DE LA ZAC "VALLÉE GUYOT" .....	65

<i>Marc THEBAULT</i> .....	66
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	66
<i>Marc THEBAULT</i> .....	66
<i>Monsieur le Maire</i> .....	66
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	66
<i>Monsieur le Maire</i> .....	66
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	67
<i>Monsieur le Maire</i> .....	67
<i>Marc THEBAULT</i> .....	67
<i>Michel PAILLEY</i> .....	67
<i>Monsieur le Maire</i> .....	68
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	68
<b>CONVENTION PARTENARIALE PORTANT FINANCEMENT DE LA MISSION D'INGÉNIERIE URBAINE SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE</b> .....	69
<i>Marc THEBAULT</i> .....	71
<i>Monsieur le Maire</i> .....	71
<b>REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD SUR PERMIS DE CONSTRUIRE</b> .....	72
<b>TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX</b> .....	73
<b>CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE LA GRANDE SALLE DU MOULIN DU ROC À NIORT - APPROBATION DES MARCHÉS LOTS 2 ET 3</b> .....	75
<i>Michel PAILLEY</i> .....	76
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	76
<i>Michel PAILLEY</i> .....	76
<i>Monsieur le Maire</i> .....	76
<b>CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - INFORMATION SUR LA VENTE EFFECTUÉE</b> .....	77
<b>JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - CAUE - CNRS CHIZÉ - IIBSN - CREN - PNR - CHANVRE MELLOIS</b> .....	79
<b>AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES EAUX ET SON PROGRAMME DE MESURES ASSOCIÉES, SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION, ET LE PROJET DE PLAN D' ACTIONS POUR LE MILIEU MARIN, RELATIFS AU BASSIN LOIRE BRETAGNE POUR LA PÉRIODE 2016-2021</b> .....	81
<b>ACQUISITION DU TERRAIN 37 RUE TARTIFUME - CLÔTURE DU LITIGE</b> .....	83
<i>Marc THEBAULT</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	84
<i>Monsieur le Maire</i> .....	84

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 avril 2015**

**Président :****MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-4

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER  
2015**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Bienvenue au public présent. Chers collègues, nous allons commencer la séance du Conseil municipal. Bonsoir à chacun. Nous allons préalablement désigner un secrétaire de séance si vous le voulez bien. Y-a-t-il un volontaire ? Monsieur LAPLACE, merci beaucoup. Nous avons donc une séance avec plusieurs délibérations comme de coutume. Préalablement, nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 février 2015. Y a t il des observations à apporter quant au procès-verbal de la séance ? Pas d'observations ? Une observation, Monsieur BREUILLE ?

**Amaury BREUILLE**

Non Monsieur le Maire.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Recueil-décisions n° Rc-2015-3

**Direction du Secrétariat Général**

**RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2015-67</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE <b>Pilori - Exposition "Les Narcissiques" - du 17 février au 14 mars 2015 Contrat avec Julien BOUISSOU</b>	3 538,50 €	6
2.	<b>L-2015-106</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Acquisition de paires de patins, de casques et de matériel pédagogique pour la patinoire municipale</b>	7 191,00 € HT soit 8 629,20 € TTC	16
3.	<b>L-2015-114</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Prestation de service dans le cadre du partenariat avec la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club</b>	29 192,42 €HT soit 30 798,00 € TTC	17
4.	<b>L-2015-93</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent Equipements de protection individuelle - Accessoires - Achat de plaques de protection genoux</b>	Montant maximum du marché 1 000 € HT pour sa durée (jusqu'au 22/07/2015)	20
5.	<b>L-2015-89</b>	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <b>Prestations de communication</b>	41 666,67 € HT soit 50 000,00 € TTC	22
6.	<b>L-2015-58</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel. Convention passée avec AFIGESE. Participation d'un agent à une formation sur la gestion des satellites.</b>	600,00 € TTC	24
7.	<b>L-2015-69</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec "Vents Portants" - Participation d'un agent à la formation : "Les temps de transition : de l'organisation au bien-être"</b>	420,00 € net	25



## . RETOUR SOMMAIRE

8.	L-2015-71	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec CFPPA MONTMOROT - Participation d'un agent à la VAE "Animateur Responsable de projets du développement territorial" - Avenant à la décision 2014-1386</i>	/	26
9.	L-2015-86	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec REFLEX - Participation d'un agent à la formation « LIGHT ROOM » avancée</i>	800,00 € HT soit 960,00 € TTC	28
10.	L-2015-110	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec Ponts Formation Conseil - Participation de 2 agents au stage "Gares et Villes en devenir : stratégies et projets urbains"</i>	2 264,00 € HT soit 2 716,80 € TTC	29
11.	L-2015-111	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <i>Formation du personnel - Convention passée avec SARL Atelier de l'Arbre - Participation d'un agent au stage "VTA / Analyse visuelle de l'arbre et évaluation de l'état mécanique"</i>	1 095,00 € HT soit 1 314,00 € TTC	30
12.	L-2015-113	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché d'acquisition, de mise en oeuvre et de maintenance d'un logiciel économie de la construction en bâtiment</i>	89 900 ,00 € HT soit 107 880,00 € TTC pour une durée de 3 ans	31
13.	L-2015-127	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <i>Marché de prestation de maintenance matérielle et logicielle du coeur de réseau avec la société RETIS</i>	18 018,69 € HT soit 21 622,43 € TTC	33
14.	L-2015-29	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Sensibilisation à l'éducation canine en accueil périscolaire avec l'association Cherveux Agility - Education canine</i>	300,00 € net	35
15.	L-2015-30	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <i>Suivi vétérinaire par le LASAT des poules installées dans les écoles municipales</i>	/	37
16.	L-2015-88	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES <i>Exposition d'oeuvres au groupe scolaire Jules Ferry - Artiste Brigitte COULAIS</i>	150,00 € TTC	40

## . RETOUR SOMMAIRE

17.	L-2015-63	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - année scolaire 2014-2015 - 3<sup>ème</sup> trimestre Convention avec l'association Kurioz - Atelier Droits et devoirs</b>	784,00 € net	43
18.	L-2015-90	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres - Année scolaire 2014-2015 - Artiste Marine GRIZAUD - Atelier expressions vocales corporelles théâtrales - Avenant n°1</b>	330,00 € net	46
19.	L-2015-95	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014- 2015 - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres - Association Hors Champs - Atelier réalisation court métrage en stop motion et atelier audiovisuel - Avenant n°1</b>	300 ,00 € net	50
20.	L-2015-104	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres - Association ASSAFFFA - Atelier Hip Hop - Avenant 1</b>	/	54
21.	L-2015-108	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - année scolaire 2014-2015 - 3<sup>ème</sup> trimestre - Association ASN Basket - Atelier basket - jeux de ballons</b>	1 410,00 € net	58
22.	L-2015-98	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Marché subséquent avec A.D.P.C. 79 réglant un dispositif de secourisme pour la fête du périscolaire du 27 juin 2015</b>	390,00 € TTC	61
23.	L-2015-105	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Séjour pour les centres de loisirs - Eté 2015 - avec l'association IleOya - Vendée vacances</b>	3 659,40 € net	62
24.	L-2014-1747	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE <b>Cessation d'activité de la régie d'avances pour le festival TECIVERDI</b>	/	64
25.	L-2015-61	DIRECTION DES FINANCES EXÉCUTION BUDGÉTAIRE <b>Création d'une régie de recettes - Fête foraine</b>	/	66
26.	L-2015-78	MISSION AGENDA 21 ET EVALUATION  <b>Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 30 mai 2015 à Niort avec l'association La Frênaie</b>	400,00 € net	68

## . RETOUR SOMMAIRE

27.	L-2015-79	MISSION AGENDA 21 ET EVALUATION  <i>Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 30 mai 2015 à Niort avec la Ferme du Vieux Chêne</i>	400,00 € TTC	72
28.	L-2015-82	MISSION AGENDA 21 ET EVALUATION  <i>Convention réglant la mise en oeuvre d'une prestation dans le cadre de la journée du développement durable le samedi 30 mai 2015 à Niort avec l'association Urban West Prod</i>	300,00 € net	76
29.	L-2014-1696	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE <i>Assistance à maîtrise d'ouvrage - Mise aux normes d'installations frigorifiques de la Ville de Niort - Avenant n°1</i>	7 645,00 € HT soit 9 174,00 € TTC	80
30.	L-2015-28	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <i>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 433 SF 79</i>	1 215,00 € TTC	82
31.	L-2015-39	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <i>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 8354 SG 79</i>	1 260,00 € TTC	84
32.	L-2015-83	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <i>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 1870 SC 79</i>	1 016,50 € TTC	86
33.	L-2015-84	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <i>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 432 SF 79</i>	857,53 € TTC	88
34.	L-2015-31	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Pavillon Grappelli - Réaménagement - Assistant à maîtrise d'ouvrage - Attribution du marché</i>	7 770,00 € HT soit 9 324,00 € TTC	90
35.	L-2015-92	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <i>Pavillon Stéphane Grappelli - Réaménagement - Mission de contrôle technique</i>	3 294,00 € HT soit 3 952,80 € TTC	92
36.	L-2015-62	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <i>Appartement 2ème étage - Porte 3-8 rue du Mûrier - Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence entre la Ville de Niort et Madame SEKA Ane Anastasie</i>	/	93

## . RETOUR SOMMAIRE

37.	L-2015-117	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Appartement 3ème étage - Porte 4 - 8 rue du Mûrier -Convention d'occupation temporaire d'un logement d'urgence entre la Ville de Niort et le Secours Catholique Délégation du Poitou - Equipe de Niort</b>	Recettes : loyer 174,20 € + 20,00 € de charges (du 4 au 18 mars 2015)	94
38.	L-2015-72	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association Stade Niortais Athlétisme d'une partie du local associatif sis 111 avenue de la Venise Verte à Niort</b>	Valeur locative Annuelle : 8 591,80 €	96
39.	L-2015-85	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Centre Du Guesclin - Bâtiment A - 3ème étage - Convention d'occupation d'un bureau entre la Ville de Niort et l'association "Théâtre de l'Esquif"</b>	Valeur locative Annuelle : 2 533,19 €	104
40.	L-2015-99	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Centre Technique de la Chamoiserie - Maîtrise d'oeuvre pour les aménagements extérieurs - Avenant n°1</b>	Avenant évalué à : 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC	112
41.	L-2015-112	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Centre Technique de la Chamoiserie - Aménagements des extérieurs - Mission de maîtrise d'oeuvre - Avenant n°2</b>	22 500,00 € HT soit 27 000,00 € TTC	113
42.	L-2015-102	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'accessibilité dans le cadre d'une commande de diagnostics accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP) et une mise à jour des diagnostics existants - Attribution du marché</b>	23 350,00 € HT soit 28 020,00 € TTC	114
43.	L-2015-94	POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN <b>Définition et mise en place d'un dispositif de vidéo protection - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°1</b>	1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC	116
44.	L-2015-101	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL <b>Affaire Ville de Niort contre Commune de LAGORD - Désignation du Cabinet d'Avocats AZAN Avocats Associés pour défendre les intérêts de la Ville de Niort</b>	/	117

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

45.	<b>L-2015-133</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Affaire Ville de Niort contre Commune de Lagord - Désignation du cabinet d'avocats AZAN AVOCATS ASSOCIES pour engager un référé suspension</b>	/	118
46.	<b>L-2015-125</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à la SCP BELOT MARRET et CHAUVIN</b>	833,33 € HT soit 1 000,00 € TTC	119
47.	<b>L-2015-129</b>	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à AZAN AVOCATS ET ASSOCIES - Prestation de conseil juridique</b>	480,00 € HT soit 576,00 € TTC	120
48.	<b>L-2015-68</b>	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES  <b>Conseil de quartier de Souché - Spectacle de jonglerie pour le petit marché de Souché du 12/04/2015</b>	350,00 € net	121

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous passons désormais au recueil des décisions qui ont été prises en application du code général des collectivités territoriales. Oui, Madame GODEAU.

**Isabelle GODEAU**

Juste avant le recueil, j'aimerais prendre la parole. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, en ce moment se tiennent différents groupes de travail et conseils techniques pour préparer la rentrée scolaire, ouvertures et fermetures de postes. Nous avons appris avec étonnement qu'il restait 599 places vacantes dans les écoles de la Ville donc Madame NIETO, pouvez-vous nous en donner la ventilation s'il vous plaît ? Ce grand nombre de places vides impacte fortement les écoles à très gros effectifs comme Ferdinand Buisson, Pasteur ou Edmond Proust, empêchant des ouvertures de classes dans ces dernières. De plus, certaines de ces écoles accueillent des CLIS qui sont des classes d'intégration scolaire. Ces enfants là ne sont pas comptabilisés dans les effectifs mais doivent être inclus dans les classes ordinaires dans des conditions d'apprentissage et d'accueil optimum, augmentant de ce fait le nombre d'enfants dans la classe pendant ce temps d'inclusion. Pour qu'un service d'éducation publique de qualité soit offert aux élèves niortais, nous demandons donc aux représentants de la Ville, lors du Conseil de l'éducation nationale lundi prochain, de défendre ces groupes scolaires en demandant que des ouvertures de classes leur soient accordées.

**Monsieur le Maire**

Je crois que ce point ne figure pas à l'ordre du jour, néanmoins Rose-Marie NIETO a peut-être une information à vous donner et nous en resterons là sur ce sujet qui n'est pas inscrit.

**Rose-Marie NIETO**

Comme vous le savez, l'ouverture et la fermeture des classes dépendent de la décision de l'Education nationale. Nous avons effectivement un CDEN lundi soir donc nous discuterons, nous apporterons alors nos arguments.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame NIETO. Oui, Monsieur BREUILLE.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire je souhaitais également faire une déclaration en ouverture de ce Conseil municipal...

**Monsieur le Maire**

Je crois que ce n'est pas prévu à l'ordre du jour, Monsieur BREUILLE mais...

**Amaury BREUILLE**

Effectivement, elle n'est pas à l'ordre du jour mais si vous voulez bien, je vais continuer cette intervention si vous m'y autorisez...

**Monsieur le Maire**

Je crois qu'en vertu du règlement intérieur, normalement, ces déclarations sont possibles dès lors que vous nous saisissez, néanmoins nous allons vous entendre en espérant que le propos soit relativement concentré pour ne pas perturber le bon déroulement du Conseil.

**Amaury BREUILLE**

Je pense qu'il sera concentré et je pense qu'il sera consensuel. Aujourd'hui, Monsieur le Maire est un anniversaire, c'est un triste anniversaire puisque c'est celui à quelques jours près des attentats contre Charlie Hebdo et contre l'hyper Cacher. C'est aussi un bel anniversaire puisque c'est celui du jour où les Français, beaucoup de Français et beaucoup de Niortais ont manifesté une émotion et ont manifesté leur attachement aux valeurs de notre « République », la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité et je pense que c'était quelque chose de très fort, ce que Mona OZOUF appelle l'attachement des Français à la « République des Lettres ». Malheureusement, comme toujours dans ce genre de circonstances et avec ce genre d'émotion, l'émotion est très forte mais elle retombe aussi rapidement, aujourd'hui je pense au Conseil municipal qui avait immédiatement suivi ces attentats, nous n'avions pas eu l'occasion de faire une minute de silence – ça pouvait paraître étonnant – mais finalement ce n'est peut-être pas un mal et c'est peut-être une bonne chose parce que ça nous donne la possibilité éventuellement de faire une minute de silence aujourd'hui et de montrer que notre intérêt pour ce sujet n'est pas un intérêt lié à l'émotion suscitée mais un intérêt qui est celui de tous les républicains, de tous les démocrates,

**. RETOUR SOMMAIRE**

l'intérêt pour ces valeurs fondamentales de la République, pour cet enjeu essentiel de la démocratie qu'est la liberté d'expression, qu'est la liberté de la presse, ces libertés sans lesquelles aucune autre liberté n'existe. Donc voilà, je voulais vous solliciter Monsieur le Maire pour – si vous le voulez bien – inviter notre assemblée à faire cette minute de silence aujourd'hui, jour anniversaire, et quelques temps après mais je pense que c'est important de montrer justement que nous n'étions pas Charlie que le 7 ou le 10 janvier mais que nous le sommes toujours aujourd'hui et que nous le serons toujours lorsqu'il s'agit de défendre les libertés fondamentales.

**Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur BREUILLE. Il aurait été courtois de le proposer plus tôt, néanmoins il sera d'usage de ne pas oublier les attentats et à l'année anniversaire des attentats, nous ne manquerons pas de faire une minute de silence. Je rappelle que la Mairie s'est pleinement mobilisée et a appelé tous les citoyens au pied de cette maison commune qu'est l'Hôtel de Ville autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité pour se rassembler, ce qui a été en effet un moment extraordinaire, qui reste marqué et qui restera marqué dans l'esprit de beaucoup de Niortaises et de Niortais et au-delà de notre seule commune dans toute la France. La Ville a affiché les couleurs de la République jusqu'à il y a peu et les affiche toujours via le drapeau et ces beaux mots de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont à son fronton, telle est la devise inscrite dans le texte constitutionnel de notre République. Donc nous ne manquerons pas, dans un an, de nous souvenir de ce temps fort et surtout de ces victimes, en souhaitant bien sûr qu'il n'y en ait pas d'autre d'ici là. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le recueil des décisions ? Oui, Monsieur DUFORSTEL.

**Pascal DUFORSTEL**

Oui, Monsieur le Maire, en lien avec la décision numéro 5 qui porte sur les prestations de communication, nous avons souhaité, suite aux récents incidents qui ont émaillé la campagne des élections départementales, aborder plus généralement la question de la communication de la Ville. En effet, outre que des dysfonctionnements viennent désormais entraver la bonne marche de nos institutions, de nombreux autres faits et pratiques nous interrogent sur votre capacité à gérer équitablement et légalement la communication municipale et à ne pas l'utiliser au bénéfice de votre seule image. A ce stade et avant de préciser certaines de nos récriminations, je tiens à préciser que nous ne mettons nullement en cause les agents en charge de la communication de la Ville ou de l'Agglomération tant nous connaissons leur professionnalisme.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ce qui est clairement en cause ici, c'est votre capacité à diligenter une communication respectueuse de la pluralité des opinions. Pour commencer et en attendant les avis rendus par les tribunaux compétents en la matière, je laisserai nos concitoyens juger du nombre impressionnant d'erreurs ou de fautes graves commises par vous et certains membres de votre équipe durant la période des élections départementales. Premier point, distribution massive du *Vivre à Niort* d'avril dans les *trois jours précédents le vote* et le dimanche même. Pour mémoire ce numéro comprend à la fois une tribune de *Niort ensemble* signée de Rose-Marie NIETO, Agnès JARRY, Romain DUPEYROU, Simon LAPLACE, Guillaume JUIN, Marie-Chantal GARENNE, Elmano MARTINS, Fabrice DESCAMPS, Marie-Paule MILLASSEAU, toutes et tous candidats titulaires ou remplaçants aux élections départementales sur Niort. Une autre tribune *Niort Bleu Marine* signée par Monsieur CHARBONNEAU constituant une prise de position indirecte dans la campagne des départementales au bénéfice de vos candidats et un « *bilan Un an d'action* » présenté dans un *quatre pages intitulé la lettre du Maire*, support exceptionnel qui n'a fait l'objet ni de régularité, ni d'antériorité et qui comprend en page 2 une photo de la candidate Rose-Marie NIETO, photo déjà présente avec un cadrage différent dans le numéro de mars du même *Vivre à Niort* et enfin, un peu plus loin, la photographie du candidat Romain DUPEYROU déjà fortement présent lui-même dans le numéro de mars avec une demi page d'interview. Deuxième point, la présence du *Vivre à Niort* d'avril dès le vendredi 27 mars sur les présentoirs situés dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville, hall qui sert d'entrée à deux bureaux de vote le dimanche 29 mars. Troisième point, la distribution du numéro de mars que je viens d'évoquer où vous avez fait le choix de maintenir les tribunes des groupes politiques qui comprenaient la forte mise en avant de Madame NIETO et Monsieur DUPEYROU dans les sacs de la manifestation « *Niort numérique* » se tenant les 27 et 28 mars à l'Acclameur. Quatrième point, la publication par Monsieur SIX du résultat du bureau de vote numéro 21 sur Twitter à 18h54 le dimanche 22 mars, nul besoin de préciser que ce bureau donnait Monsieur LAPLACE très en avance. Cinquième point, forte mise en avant de Monsieur LAPLACE sur le compte Twitter de l'Agglo du Niortais que vous présidez le vendredi 27 mars à deux jours du second tour. Sixième point, message d'excuses exceptionnellement distribué aux parents du groupe scolaire Jean Macé de la part de Madame NIETO les invitant en réunion en pleine période électorale le 12 mars. Transmission téléphonique et par SMS d'appels à venir voter de la présidente du bureau numéro 4, rompant avec les consignes de neutralité auxquelles doivent veiller les différents présidents.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Tenue incorrecte du bureau 33 qui a amené votre premier Adjoint à devoir convoquer Monsieur JUIN entre les deux tours pour rappeler les règles élémentaires de décence et de neutralité et ces agissements qui ont été atténués au second tour n'ont pas empêché un climat de tension exercé par l'un des assesseurs dans une partie du quartier du Clou-Bouchet qui fait régner une insupportable omerta. Enfin, si tout ceci n'avait pas existé, nous prendrions avec un trait d'humeur le célèbre Théo de *la Nouvelle République* du 24 mars qui jugeait cocasse « *l'apparition d'un camembert à dominante bleue dès 16 heures sur le site Internet de la Ville* » et qui s'interrogeait sur le côté je cite « *subliminal de ce message* ». Cette trop longue succession d'incidents fait suite à de nombreux dysfonctionnements qui ont cours depuis un an. Non respect des minorités dans l'ensemble de la communication numérique de la Ville avec notamment l'absence de droit de réponse sur les différents supports. Surexposition du Maire dans les différents supports, ainsi à chaque numéro on peut dénombrer de trois à six photos vous représentant soit jusqu'à près d'un quart des illustrations photographiques sur un même numéro. Du jamais vu dans l'histoire de ce magazine, prenez les collections, vous verrez Mesdames et Messieurs. Censure des Conseils communautaires, notamment quand notre collègue Madame TRUONG pointe la connivence existant entre vous et Monsieur CHARBONNEAU lors de la séance du 17 novembre, censure de l'adresse de « *l'Observatoire du balogisme* » dans le dernier numéro d'avril initialement intégré dans la tribune de notre collègue Amaury BREUILLE. Monsieur le Maire, il est plus que temps de remettre à plat ce fonctionnement avant de sombrer dans une dérive autocratique et partisane. Le tout récent recrutement à la communication de la CAN de l'ancienne attachée de presse de l'UDI et du député UMP du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris Philippe GOUJON, alors même que vous souhaitez mutualiser la communication Ville CAN, n'est pas de nature à nous rassurer sur ce point. Nous attendons de vous, de respecter non seulement la loi mais aussi la liberté d'expression et la diversité des opinions. Nous avons - comme ça a été évoqué par Amaury BREUILLE tout à l'heure - été toutes et tous rassemblés à l'occasion des attentats de Charlie il y a trois mois, il convient donc désormais de faire vivre ces valeurs au quotidien. Pouvons-nous compter sur vous pour redresser le manche, Monsieur le Maire ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Monsieur DUFORESTEL, nous ne sommes pas dans un prétoire, il y a d'autres façons de faire de la politique et je ne suis pas sûr que vous soyez le plus à même de porter ces propos dans cette enceinte donc nous en resterons là pour aujourd'hui si vous le voulez bien. Si le recueil des décisions ne soulève pas d'autres remarques, nous passons à l'examen des délibérations de la commission n°1. Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Il y a un temps pour parler. Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, j'ai une question sur une autre décision du recueil, j'aimerais pouvoir la poser.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes passés à la délibération. Je suis le Président de séance et je l'anime. Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, présentez la délibération.

**Amaury BREUILLE**

C'est un manque de courtoisie qui ne s'est jamais vu dans ce Conseil. Monsieur le Maire, lorsque vous étiez dans l'opposition, je ne sais pas quelle attitude vous auriez eu si l'ancien Maire s'était comporté comme ça avec vous. J'ai une question sur six décisions du recueil de décisions, j'aimerais pouvoir... (*coupure micro*).

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, s'il vous plaît, je vous rappelle à l'ordre parce que ça commence à bien faire donc vous respectez l'ordre du Conseil municipal et on en reste là. Monsieur LAHOUSSE présente la délibération et vous interviendrez à l'issue de la présentation.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il y a un règlement intérieur, il y a une assemblée municipale, c'est comme ça que fonctionne la démocratie, avec des règles, et je compte bien que l'on s'y tienne. Donc vous vous y tiendrez comme les autres, ne vous en déplaise et j'en suis le garant. Monsieur LAHOUSSE.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-96

**Direction Ressources Humaines**

**RÉGIME INDEMNITAIRE ATTRIBUÉ AUX  
TECHNICIENS - MODIFICATION DU TABLEAU  
ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU 1ER JUILLET 2013**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 1er juillet 2013, le Conseil municipal a fixé les modalités d'attribution du régime indemnitaire des techniciens territoriaux, les taux de ces indemnités figurant dans un tableau annexé à cette même délibération.

Le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014 a modifié le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement.

Ainsi, le décret précité porte à 12 le coefficient de grade entrant dans le calcul de la dotation annuelle de l'indemnité spécifique de service pour les agents du grade de technicien supérieur du développement durable.

Considérant que les collectivités territoriales sont soumises au respect du principe de parité fixé par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 selon lequel les collectivités territoriales fixent les régimes indemnitaires de leurs agents dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat ;

Considérant que les grades du cadre d'emploi des techniciens dans la Fonction publique territoriale sont fixés par correspondance à ceux du corps des techniciens supérieur du développement durable, il convient d'appliquer ce nouveau coefficient de 12 au grade de technicien territorial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le nouveau tableau du régime indemnitaire de la filière technique.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	3
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

La première délibération page 12 est reportée. La deuxième délibération concerne le régime indemnitaire attribué aux techniciens. Le décret du 26 novembre 2014 porte à douze le coefficient de grade entrant dans le calcul de la dotation annuelle de l'indemnité spécifique de service pour les agents du grade de technicien supérieur du développement durable. Les collectivités territoriales sont soumises au respect du principe de parité fixé par l'article 88 de la loi citée dans l'article, nous considérons que les grades du cadre d'emploi des techniciens dans la Fonction Publique Territoriale sont fixés par correspondance à ceux du corps des techniciens supérieurs du développement durable, il convient d'appliquer le nouveau coefficient de 12 au grade de technicien territorial. Dans le tableau qui suit, ce coefficient de 12 apparaît en gras pour les techniciens, ça n'a pas d'impact sur leur traitement. Aussi, je vous demande d'adopter le nouveau tableau de régime indemnitaire de la filière technique.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur LAHOUSSE. Il y a quelques questions ? Monsieur BREUILLE, votre question.

**Amaury BREUILLE**

Je vous remercie Monsieur le Maire de me donner la parole. J'ai une question qui porte justement sur les Ressources Humaines mais qui s'adressera à mon collègue Dominique SIX.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce n'est pas l'objet...

**Amaury BREUILLE**

Est-ce que vous pouvez éviter de m'interrompre lorsque j'ai la parole, Monsieur LAHOUSSE ?  
Merci.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Est ce qu'on pourrait rester au texte, quand on y est, Monsieur BREUILLE ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Messieurs, s'il vous plaît, j'aimerais bien ...Monsieur BREUILLE, poursuivez.

**Amaury BREUILLE**

Je pense que dans le cadre de l'ordre du jour, la parole est libre. La question porte sur les ressources humaines mais elle s'adressera à mon collègue Dominique SIX. Nous sommes sur ce sujet et j'ai remarqué précédemment dans le recueil de décisions que six décisions portaient sur une formation à la gestion des emplois et des compétences. Au demeurant, j'ai appris que nous avons actuellement dans la collectivité un taux d'absentéisme fort au service des espaces verts et très fort au service de propreté et je voulais vous demander, mon cher collègue, ce qu'il en était et les dispositions que vous comptiez prendre pour y remédier.

**Nathalie SEGUIN**

J'ai une demande de précision par rapport à cette délibération qui concerne le régime indemnitaire. Dans cette délibération, on peut effectivement constater que l'Etat favorise une augmentation des régimes indemnitaires en augmentant les bases à son niveau et je voulais savoir si cette augmentation est bien répercutée sur les agents de la Ville et s'il n'y a pas par la même occasion une baisse des bases concernant le régime indemnitaire des agents de cette collectivité pour que dans ce même mouvement, finalement, ça soit une opération neutre qui ne profite pas véritablement aux agents. J'aurais besoin que Monsieur LAHOUSSE nous éclaire sur ce sujet.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Sur cette partie très technique, pour être franc, je ne peux pas vous répondre précisément sur ce point. Ce que je peux dire, c'est que cette modification de grade n'a pas d'impact sur le traitement actuel des agents, c'est à quelques centimes d'euros près, ce n'est pas significatif.

**Nathalie SEGUIN**

En l'occurrence, ce décret devrait permettre une augmentation du régime indemnitaire des agents de cette collectivité. Est-ce que ça va être véritablement le cas et qu'ils vont voir augmenter leur salaire à la fin du mois par l'intermédiaire de la revalorisation du régime indemnitaire ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Pour l'instant, nous n'avons pas encore travaillé sur la révision du régime indemnitaire, pour autant que je sache. C'est un sujet qui est en discussion et dont on parlera d'abord avec les partenaires sociaux mais pour l'instant il n'y a pas de révision du régime indemnitaire.

**Monsieur le Maire**

Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Adoptée, merci. Délibération suivante Lucien-Jean LAHOUSSE.

**Amaury BREUILLE**

Je n'aurai donc pas de réponse à ma question.

PROCES-VERBAL



**Direction Ressources Humaines****EMPLOIS D'AVENIR - CONVENTION CADRE  
D'ENGAGEMENT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT  
POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Suite à la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, la Ville de Niort a souhaité s'engager aux côtés de l'Etat afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en signant une convention cadre d'engagement à recruter 10 jeunes en emplois d'avenir avant le 31 décembre 2014.

Cet objectif a été atteint par la Ville et son CCAS.

En effet, cette loi incitait les employeurs du secteur marchand et non marchand à recruter des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi que des jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans.

La lutte contre le chômage des jeunes Niortais nécessite une grande mobilisation des acteurs de l'emploi sur le Territoire.

C'est pourquoi la Ville de Niort souhaite faciliter la professionnalisation des jeunes éloignés de l'emploi sur des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale.

Des secteurs de recrutements prioritaires ont été identifiés, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec la mission locale ou Cap emploi.

Le dispositif des emplois d'avenir se poursuit en 2015 (inscription de 50 000 emplois d'avenir au projet de loi de Finances 2015).

L'aide de l'Etat portera sur le versement de 75% de la rémunération au SMIC du jeune en emploi d'avenir, les 25% restants étant à la charge de la Collectivité.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à élaborer avec le jeune et son référent de la mission locale un parcours formation et à lui désigner un tuteur au sein de ses services pour toute la durée de son contrat, soit dans la plupart des cas, durant 36 mois.

Ces agents relèvent du droit privé et perçoivent un salaire mensuel égal au SMIC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention cadre d'engagement avec les services de l'Etat pour l'année 2015 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des jeunes en emplois d'avenir dans les services de la Collectivité conformément aux objectifs fixés dans la convention cadre.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Il s'agit des emplois d'avenir. Vous savez qu'en octobre 2012 avait été votée une loi portant sur la création des emplois d'avenir et qu'à l'époque la Ville de Niort s'était engagée aux côtés de l'Etat afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, en signant une convention cadre d'engagement, à recruter 10 jeunes en emplois d'avenir avant le 31 décembre 2014. Cet objectif a été atteint par la Ville. Pour être très précis, douze personnes ont été embauchées dans ce cadre, une n'a pas été gardée à cause d'absences injustifiées et une autre a été titularisée mais nous avons toujours dix emplois d'avenir. Cette loi, je vous le rappelle, s'adresse à des jeunes qui ont des difficultés à trouver un emploi, qui ont peu de formation mais également à des gens qui ont une formation et qui proviennent de zones d'urbanisation sensible et de revitalisation rurale. Donc ce dispositif se poursuit en 2015, on ne sait pas s'il se poursuivra au-delà. L'aide de l'Etat porte sur le versement de 75% de la rémunération au SMIC du jeune en emploi d'avenir, les 25 % restant étant à la charge de la collectivité.

*Monsieur Amaury BREUILLE quitte la salle, suivi par les élus du groupe PS.*

En contrepartie, la collectivité s'engage à élaborer avec le jeune et son référent un parcours de formation et à lui désigner un tuteur au sein des services pendant toute la durée de son contrat, soit dans la plupart des cas durant 36 mois. Les bénéficiaires relèvent du droit privé et perçoivent un salaire mensuel égal au SMIC. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention cadre d'engagement avec les services de l'Etat pour l'année 2015, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter des jeunes en emplois d'avenir dans les services de la collectivité conformément aux objectifs fixés dans la convention cadre.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Oui, Madame SEGUIN.

**Nathalie SEGUIN**

Cette question des emplois d'avenir a déjà été abordée dans cette collectivité. Durant le mandat précédent, le recrutement de personnes sous ce statut d'emplois d'avenir était synonyme pour eux d'un régime indemnitaire, comme les agents titulaires et contractuels de cette collectivité,

**. RETOUR SOMMAIRE**

pour qu'il y ait une égalité de traitement entre tous les agents et ces emplois d'avenir étaient aussi synonymes de titularisation à la suite du travail qu'ils auraient effectué pour la collectivité. En résumé, il n'était pas question à l'époque de profiter de ces emplois d'avenir pour en faire des emplois kleenex, c'est-à-dire d'utiliser les jeunes notamment, puisque ça profite principalement à des jeunes mais bien de les sédentariser dans l'emploi, de les former et de leur permettre un déroulement de carrière tout à fait acceptable et correct. D'ailleurs c'était l'esprit de la loi, et mon intervention a pour but de vous demander si vous resterez dans cet état d'esprit et nous garantissez que vous aborderez cette question des emplois d'avenir de la même manière, ce qui visiblement dans les faits ne semble pas être le cas, d'où mon inquiétude et mon intervention.

*Monsieur Amaury BREUILLE rentre puis ressort.*

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Ce que vous dites est vrai en ce qui concerne les précédents emplois d'avenir qui ont été embauchés et nous tiendrons nos engagements. Ceci dit, ce n'est pas l'esprit de la loi. L'esprit de la loi consiste, en s'adressant aux populations que j'ai citées tout à l'heure, à les mettre en situation de pouvoir s'insérer dans l'emploi par le fait que d'une part, ils auront été trois ans dans un emploi professionnel et d'autre part, ils auront bénéficié pendant toute cette période d'une formation. L'idée de la loi ce n'est pas de sédentariser comme vous le dites, ces jeunes, ça aurait pu l'être, ce n'est pas le cas en l'occurrence. D'autre part, dans le cas présent, les jeunes qui prendront un emploi d'avenir n'auront pas le régime indemnitaire qu'avaient les précédents, qui représente 20 % supplémentaires, pour différentes raisons. La première, c'est que la collectivité s'engage à leur donner une formation, ce qui a aussi un coût. On dispense de l'encadrement, du tutorat, de la formation, on le fait, et ça consiste presque à doubler le coût d'un emploi d'avenir. Je rappelle aussi que les emplois d'avenir ne sont pas le simple fait de la Ville mais d'un certain nombre d'associations en ville. Ces associations sont d'ailleurs subventionnées par la mairie en grande partie et les jeunes qui sont dans ces associations n'ont pas de régime indemnitaire donc il aurait pu y avoir une certaine iniquité entre l'emploi d'avenir de la mairie et l'emploi d'avenir de ces associations alors que dans les deux cas ils sont payés par les dotations de la mairie. Ce sont les raisons pour lesquelles, non seulement nous ne nous engageons pas à embaucher définitivement, à titulariser les jeunes qui prendront un emploi d'avenir, on ne se l'interdit pas non plus, mais on ne prend pas d'engagement dans ce domaine et on applique la loi telle qu'elle a été prévue et dans l'esprit où elle a été prévue. C'est effectivement une différence par rapport à ce qui existait auparavant.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, vous avez bien du mérite. Madame SEGUIN vous en avez tout autant. Si vous voulez bien poser votre question.

**Nathalie SEGUIN**

Je vous remercie de le préciser. Je remercie Monsieur LAHOUSSE de sa franchise et de son honnêteté. J'ai ma réponse, pas de régime indemnitaire pour ces jeunes qui vont être embauchés, absolument pas l'assurance d'être titularisés à la fin de la mission et effectivement on peut avoir des interprétations diverses et variées des différentes lois, nous n'avons pas la même mais c'est comme ça et c'est pour ça que nous voterons contre cette délibération.

**Yvonne VACKER**

J'ai un jeune de 24 ans à la maison, je pense que ce genre de loi leur permet quand même pendant trois ans d'avoir un minimum de revenus et d'apprendre un métier. Alors, ce n'est pas la panacée mais c'est déjà bien. Maintenant, nous ne sommes pas dans une société idéale, tout le monde voudrait pouvoir embaucher ces jeunes-là, voire faire plus. Actuellement, la mairie n'a pas la capacité d'embaucher plus, elle embauche parce qu'il y a une aide de l'Etat, il faut être clair et si on va vers ces jeunes, je suis persuadée qu'ils seront déjà heureux de savoir qu'ils seront embauchés pour trois ans, même si ce n'est pas le meilleur.

**Nathalie SEGUIN**

Lorsque nous avons réalisé l'analyse des besoins sociaux, il y a quelques années, la nouvelle équipe s'en est emparée et certainement l'actualisera, nous nous étions rendu compte à l'époque que c'étaient les jeunes qui étaient les plus perdants dans la crise qui dure maintenant puisqu'elle date de 2008 et vous pouvez reprendre ce document, il est extrêmement clair. Les jeunes de 18 ans jusqu'à 25 et parfois même plus sont pauvres ici à Niort, les chiffres l'attestent, les statistiques sont claires là-dessus et je pense que nous pourrions faire un effort les concernant parce qu'ils peinent dans leurs études, ils peinent à trouver des stages, ils peinent à trouver de l'emploi et c'est peu dire. Aujourd'hui, les jeunes affluent vers les associations caritatives, les jeunes même parfois sont obligés de se prostituer pour payer leurs études, si, c'est une réalité.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Le statut des surveillants dans les collèges ou dans les lycées a été complètement laminé et ne permet plus à des jeunes dont les parents ne peuvent pas payer les études de faire des études et j'alerte véritablement mais je pense que la mission locale dirait la même chose, j'alerte sur la situation de ces jeunes et je pense que nous pourrions faire un effort les concernant, au moins pour ce régime indemnitaire, pour qu'ils puissent être traités de la même façon que leurs collègues au sein de cette collectivité, ça vous honorerait Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame SEGUIN. Je précise que nous partageons votre constat sur l'extrême précarité de la population jeune. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons dans de tels dispositifs, c'est aussi la raison pour laquelle nous nous engageons aussi à la CAN au développement de l'apprentissage dans la mesure des moyens d'une collectivité comme la nôtre qui est, comme vous le savez, pressurée de toute part, notamment par l'Etat aujourd'hui.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Le fait d'allouer un régime indemnitaire doublerait presque le coût pour la collectivité et je préfère prendre deux jeunes au SMIC qu'un seul avec le régime indemnitaire pour la même somme.

**Yvonne VACKER**

Je voudrais dire qu'il est vrai que les jeunes et les personnes plus âgées pâtissent de la crise. Maintenant, le Maire n'est pas responsable de la crise économique en France et nous ne pourrions pas tout résoudre. Nous avons pris une mairie avec peu d'argent et on essaie de faire avec... Oui, on le répète à chaque fois, je sais, mais c'est une réalité et nous faisons avec cette réalité.

**Dominique SIX**

Je pense qu'il ne faut pas se voiler la face par rapport à tout ce qui vient d'être dit, l'enjeu est simple, soit on tend la main à cinq jeunes soit on la tend à dix, donc je pense que quand on a compris ça, le choix est vite fait.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je voudrais dire simplement que nous partageons, Madame SEGUIN, votre souci et votre désir de voir des jeunes qui ne vivent pas dans la précarité. Soyez vraiment convaincue que toute notre énergie est dirigée vers eux et vers tous ceux qui sont dans la peine, mais ce que vous proposez,

**. RETOUR SOMMAIRE**

du coup, ça sort de la convention donc après, on crée des inégalités. Pourquoi Niort traiterait de cette façon alors que la ville d'à côté traiterait différemment ? Si on avait la possibilité d'être tous généreux et d'agir selon notre cœur, on le ferait mais là, il y a des conventions que nous devons respecter sous peine qu'après on dise qu'on est dans l'irrégularité.

**Monsieur le Maire**

Madame SEGUIN, et puis nous en terminerons peut-être là si vous le voulez bien.

**Nathalie SEGUIN**

Je dirai tout simplement, pour répondre à Monsieur SIX, qu'avant nous aurions recruté dix jeunes bénéficiant de ce régime indemnitaire.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, on va terminer là, je suis bien d'accord avec vous, mais les temps ne sont plus tout à fait les mêmes et nous faisons avec les moyens qui nous sont impartis. Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Adoptée.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-98

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**FOURNITURE DE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (BPE) - APPROBATION D'UN CONTRAT D'ACCORD-CADRE**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin de couvrir les besoins des services techniques de la collectivité en matière de béton prêt à l'emploi (BPE), un accord cadre a été passé par procédure adaptée.

Ce nouvel accord-cadre, mono attributaire, est passé pour une période de deux ans à compter de juillet 2015, reconductible une fois, soit une durée maximale de 4 ans.

Désignation	Montant maximum pour 2 ans en euros HT
Fourniture de béton prêt à l'emploi (BPE)	70 000 €

Dans le cadre de la procédure de consultation par procédure adaptée, la commission des marchés s'est réunie le 26 mars 2015 pour formuler un avis sur le choix de l'attributaire.

La notification du contrat d'accord-cadre emporte la conclusion du premier marché subséquent pour une durée de deux ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre précisé dans le tableau ci-après :

Désignation	Attributaire
Fourniture de béton prêt à l'emploi (BPE)	VM Niort BPE Champ Prot 1540 Route de St Florent 79230 AIFFRES

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-99

**Direction de la Commande Publique et Logistique****ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PAPIER À  
USAGE DES PHOTOCOPIEURS ET DES  
IMPRIMANTES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier à usage des photocopieurs et des imprimantes pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat ;
- une mutualisation des compétences en termes d'achat et de marché ;
- une prise en compte de critères liés au respect de l'environnement.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2019. Le Conseil Général des Deux-Sèvres est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe. Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire. Il commencera au 1er janvier 2016 et prendra fin au 31 décembre 2019. Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 200 000 € HT et 300 000 € HT par an.

Les tarifs seront fermes sur une période de six mois. Leur révision fera l'objet d'une mise en concurrence des attributaires par le biais d'un marché subséquent à la fin de chaque semestre. Le dispositif permettra aux membres de passer leurs commandes de ramettes de papier à un prestataire unique. Les livraisons se feront directement aux adresses précisées par les membres du groupement dans le cahier des charges.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier à usage des photocopieurs et des imprimantes ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Président du Conseil général des Deux-Sèvres, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

**Direction de la Commande Publique et Logistique****ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR L'ACHAT DE FOURNITURES  
ADMINISTRATIVES**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, un certain nombre de communes de la CAN et la Ville de Niort, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat ;
- une mutualisation des compétences en termes d'achat et de marché ;
- une prise en compte de critères liés au respect de l'environnement.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2019. La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe. Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre. Il commencera au 1er janvier 2015 et prendra fin au 31 décembre 2019.

Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 180 000 € HT et 220 000 € HT par an. Les tarifs seront fermes sur une année. Leur révision fera l'objet d'un marché subséquent chaque année. Le dispositif permettra aux membres de passer leurs commandes de fournitures à un prestataire unique en utilisant un système de commande en ligne (internet). Les livraisons se feront directement aux adresses précisées par les membres du groupement dans le cahier des charges. Il n'y a pas de minimum de commandes. Le fournisseur retenu proposera des produits standards et des produits s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adhérer au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives ;
- approuver la convention constitutive de ce groupement et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

C'est une délibération du même ordre mais qui concerne les commandes pour l'achat de fournitures administratives. Ce groupement concerne la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil général, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise, le Centre Communal d'Action Sociale, le Syndicat des Eaux du Vivier mais pas le même nombre de communes de la CAN. Ce groupement existe pour les mêmes raisons mais dans ce cas précis, le coordinateur sera la CAN. Le montant estimé est de 180 000 à 220 000 euros HT par an avec des tarifs fermes sur un an.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Pourquoi la Préfecture et l'Hôpital n'ont pas été associés à cette démarche ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je n'en ai aucune idée précise, mais pourquoi pas. Je pense que là, nous avons plutôt affaire à des organismes qui sont liés davantage aux aspects territoriaux qu'aux aspects nationaux. Nous aurions pu le faire avec l'hôpital, avec lequel il y a quelquefois des groupements de commandes.

**Monsieur le Maire**

On pourrait éventuellement se renseigner plus avant et vous répondre plus précisément, néanmoins il y a en effet une distinction qui peut influencer entre les institutions de l'Etat et les institutions locales.

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE  
VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT AVEC LA  
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-  
SÈVRES : CONVENTION - ANNULE ET REMPLACE  
LA DÉLIBÉRATION N°2015-44**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort souhaite mettre en œuvre un processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort.

En vertu du décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de ce type de verbalisation et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire de la Ville de Niort et Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres, agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, ont défini par le biais d'une convention les conditions de mise en œuvre de ce processus sur le territoire de la commune de Niort.

Lors de sa séance du 2 février 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort et la convention avec la Préfecture du département des Deux-Sèvres.

A la demande de la Préfecture, une correction doit être apportée à cette convention.

Il convient donc de rapporter la délibération du 2 février 2015 et de proposer au Conseil municipal la nouvelle convention avec l'Agence Nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), proposée par la Préfecture et jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n° 2015-44 du 2 février 2015 ;
- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Préfecture du département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	7

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-102

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE  
LA JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LA PROMOTION DE L'EDUCATION ROUTIÈRE  
(ANPER)**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et logistique à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) pour la mise en place du projet " En route vers l'insertion " en direction des jeunes âgés de 14 ans à 18 ans suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Deux-Sèvres et ouvert aussi aux jeunes de la Mission Locale de Niort.

Cette action a pour objectif de :

- sensibiliser les jeunes sur le comportement et le respect des règles en matière de sécurité routière ;
- adopter un comportement citoyen sur la route ;
- leur permettre d'obtenir l'attestation de sécurité routière.

Cette action se déroulera du 14 au 24 avril 2015 à destination de 12 jeunes.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser à l'association ANPER la subvention afférente d'un montant de 700 €.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-103

**Direction de l'Education****SUBVENTION CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC  
NUITÉES - ANNÉE 2015 - SOLDE**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets «classes de découvertes avec nuitées» pour l'année 2015.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde aux écoles dont le projet a été réalisé et qui ont fourni leur attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort de l'école concernée : Agrippa d'Aubigné : 175,62 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-104

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - CLUBS DE  
COMPÉTITION**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Au titre de l'année 2015 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la Ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- **Prise en compte des éléments comptables du club.**

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2014/ 2015.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*



**. RETOUR SOMMAIRE**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes aux associations ainsi définies :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION 2015</b>
	<b>En euros</b>
Académie Niortaise de Billard	<b>700</b>
Aéromodel Club Niortais	<b>300</b>
Amicale Sportive Niortaise	<b>8 500</b>
AS Jorkyball Niort	<b>750</b>
AS Automobile Club des Deux-Sèvres	<b>300</b>
ASPTT Niort	<b>8 000</b>
Association Sportive du Golf Club de Niort	<b>2 500</b>
Association sportive des portugais	<b>2 500</b>
Avenir de Cholette	<b>2 000</b>
Ball Trap Club Niortais	<b>2 265</b>
Baseball Club Niortais	<b>780</b>
BMX Club Niortais	<b>2 500</b>
Canoë-Kayak Niortais	<b>3 840</b>
Cercle des Nageurs de Niort	<b>9 600</b>
Cercle d'Escrime Du Guesclin	<b>3 000</b>
Chok Muay Thai	<b>600</b>
Club Alpin Français	<b>800</b>
Club de Foot Gaélique Niort	<b>1 200</b>
Club de Voile Niortais	<b>1 900</b>
Club loisirs Niortais Boxe	<b>1 300</b>
Club Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	<b>1 800</b>
Echiquier Niortais	<b>5 760</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ecole Niortaise de Taekwondo	<b>3 500</b>
Electric Club Niortais Pétanque	<b>500</b>
Esprit Karaté Niortais	<b>980</b>
Football Club Pexinois	<b>1 400</b>
Judo Club Niortais	<b>6 000</b>
Keep Cool	<b>1 250</b>
Kendo-laïdo Club Niortais	<b>1 500</b>
Kung Fu Niort	<b>3 840</b>
Les Accros du Badminton Niortais	<b>800</b>
Les Archers Niortais	<b>2 200</b>
Niort Aviron Club	<b>1 728</b>
Niort Badminton Club	<b>1 500</b>
Niort Bowling Club	<b>768</b>
Niortglace	<b>4 800</b>
Niort Gym	<b>1 500</b>
Niort GR	<b>1 750</b>
Niort Hockey Club	<b>5 100</b>
Niort Pêche Compétition	<b>3 000</b>
Niort Squash Club	<b>2 500</b>
Niort Ultimate Club	<b>1 000</b>
Niort Volley Ball	<b>1 300</b>
Olympique Léodgarien	<b>6 144</b>
Pédale St Florentaise	<b>1 500</b>
Roller Hockey Niortais	<b>2 400</b>
SA Souché Niort - Section Tennis	<b>1 500</b>
SA Souché Niort et Marais Karaté-Kendo-laïdo	<b>1 500</b>
Shotokan Karaté Do Niortais	<b>1 050</b>
Ski Nautique Club Niortais	<b>2 300</b>

**. RETOUR SOMMAIRE**

Sojjok Kwan	<b>3 120</b>
Sporting Karate Club	<b>900</b>
Stade Niortais Tennis	<b>800</b>
Stade Niortais Tir	<b>650</b>
Stade Niortais Triathlon	<b>700</b>
Taekwondo Club Niortais	<b>4 680</b>
Twirling Bâton Niort	<b>1 440</b>
Twirling Club Niortais	<b>3 000</b>
Union Athlétique Niort Saint Florent	<b>7 296</b>
Union Cycliste Niortaise	<b>1 200</b>
Union Sportive du Clou Bouchet	<b>2 000</b>
Union Sportive Pexinoise	<b>1 500</b>
Vélo Club Niortais	<b>1 000</b>
Vertiges	<b>2 050</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>154 541 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 37  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 1  
 Excusé : 7

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christine HYPEAU**

Il s'agit des subventions aux clubs sportifs de compétition. Sur proposition de la commission municipale compétente, et sur certains critères qui sont importants, c'est-à-dire la prise en compte de tous les publics, l'intégration du club dans la ville, l'écologie et le développement durable, l'offre de loisirs, la structuration du club, la formation et le développement du club et la prise en compte des éléments comptables du club, il est proposé d'attribuer aux différentes associations une subvention pour un montant total de 154 541 euros.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Qui s'oppose à la délibération...

**Christine HYPEAU**

Je ne prendrai pas part au vote.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-105

**Direction Animation de la Cité**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CLUBS DE LOISIRS**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2015 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de loisirs et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2014 / 2015.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2015</b>
Association des Plongeurs de Niort et des Environs (APNEE)	1440 €
Boules en bois secteur Niort	300 €
Gardons le Rythme	600 €
Les Anneaux du marais	500 €
Les 12-14 Niort	500 €
Mille Bulles	500 €
Récréo	480 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

SA Souché Niort - Section Marche "Un Pas de Plus"	520 €
SA Souché Niort - Section VTT	150 €
Union Boule en Bois Inkermann	200 €
Yole Nautisme et Développement	900 €
<b>Total</b>	<b>6 090 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1  
Excusé : 7

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale, n'ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christine HYPEAU**

C'est le même type de subvention mais cette fois pour les clubs de loisirs. C'est sur proposition de Niort Associations, c'est pour des petits budgets. Pour l'ensemble des associations qui sont uniquement sport loisirs et pour un montant total de 6 090 euros.

**Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN**

Je ne participe pas au vote.

**Monsieur le Maire**

Merci, c'est entendu.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-106

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS -  
COLLÈGE RABELAIS ET ASSOCIATION "LES 12-14"**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre des manifestations :

- Le collège François Rabelais pour la participation de 2 équipes de la section Sport Etudes Volley ball du collège, au championnat de France UNSS qui a eu lieu du 23 au 26 mars 2015 à Mende (48) : 400 € ;
- L'association « Les 12-14 » pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition officielle de « LA 12-14 » qui aura lieu le 14 juin 2015 : 1 000 €.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser au collège François Rabelais et à l'association « Les 12-14 » les subventions afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-107

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION À LA LIGUE POITOU-CHARENTES  
VOLLEY-BALL - MATCH FRANCE-SLOVÉNIE**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball organisera le match France - Slovénie, 3ème tour de qualification pour la phase finale du Championnat d'Europe féminin 2015.

Cette compétition se déroulera à l'Acclameur le samedi 23 mai 2015.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € à la Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball pour l'organisation de cette manifestation et d'octroyer 4 jours d'occupation de la Halle événementielle de l'Acclameur, sur le quota de la Ville de Niort prévu au contrat de DSP.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à la Ligue Poitou-Charentes de Volley-Ball la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-108

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- la collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;
- enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions de fonctionnement selon le tableau ci-après ;

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

<b><i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i></b>	
Jeunesses Musicales de France	<b>4 500 €</b>
<b><i>Troupes de théâtre et autres créations</i></b>	
Cabaret St Flo	<b>2 400 €</b>

- approuver les conventions et avenants à souscrire avec les associations selon le tableau ci-dessous ;

**CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

<b><i>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</i></b>	
Volubilis	<b>13 000 €</b>
<b><i>Troupes de théâtre et autres créations</i></b>	
Aline & Compagnie	<b>10 000 €</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

<b>Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique</b>	
Chanson	<b>700 €</b>
<b>Associations d'animation culturelle</b>	
Impulsions Femmes	<b>5 000 €</b>
<b>Troupes de théâtre et autres créations</b>	
Les Matapeste – Tres Grand Conseil Mondial des Clowns	<b>50 000 €</b>

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les subventions de fonctionnement attribuées, ainsi qu'à signer et verser aux associations concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions et avenants.

### LE CONSEIL ADOpte

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1  
Excusé : 7

Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal, n' ayant pas pris part au vote.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de subventions aux associations culturelles dans le cadre de la politique culturelle. La Ville soutient les associations autour de plusieurs axes. Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels, théâtre, expression musicale lyrique et chorégraphique, art visuel patrimonial etc... Il y a d'abord les subventions de fonctionnement concernant les Jeunesses Musicales de France ensuite le cabaret Saint-Flo, il y a également la convention d'objectifs concernant Volubilis et la compagnie Aline et une subvention exceptionnelle concernant une association qui s'appelle Chanson, vous trouverez également une subvention exceptionnelle pour le festival Impulsions Femmes, qui est passé et une également pour le Très Grand Conseil Mondial des Clowns. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les subventions ainsi qu'à signer les conventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées.

**Romain DUPEYROU**

Je ne prendrai pas part au vote.

**Monsieur le Maire**

C'est entendu. D'autres prises de parole, questions ? Monsieur CHARBONNEAU.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Compte tenu de la disparité entre les montants versés aux différentes associations, je m'abstiendrai sur la subvention à Matapeste qui est de l'ordre de 100 000 euros pour une année, ce qui semble énorme par rapport aux autres associations qui méritent à mon avis tout autant, au moins dans leur promotion.

**Monsieur le Maire**

Elle est de 50 000 et on ne s'abstient que sur la délibération, non pas sur une partie de la délibération, mais à vous de faire votre choix. Madame CHASSAGNE, une réponse ?

**Christelle CHASSAGNE**

Sur Matapeste, je tiens à vous signaler, Monsieur CHARBONNEAU, qu'il s'agit du Très Grand Conseil Mondial des clowns et que c'est une manifestation qui est totalement gratuite, qui se tient tous les deux ans et qui rassemble un large public, il ne s'agit pas que d'une subvention pour une association mais d'un évènement qui est attendu et qui rassemble les clowns du monde entier. Les Matapeste sont d'ailleurs actuellement en Chine. Il s'agit de subventionner un évènement et non seulement une association.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-109

**Direction Animation de la Cité****CONVENTION D'OBJECTIFS DU CENTRE NATIONAL  
DES ARTS DE LA RUE - AVENANT N°9**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux Arts de la Rue, a signé une convention avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Poitou-Charentes et l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes afin de créer une dynamique locale autour de la création artistique dans l'espace public portée par un établissement à rayonnement régional et national. Cette convention d'objectifs, signée en 2012, soutient le projet artistique et culturel du Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes pour les années 2012 à 2015.

Au titre de cette convention, un premier acompte de 45 000 € a été attribué à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes lors du Conseil municipal du 19 décembre 2014. Il vous est proposé de verser un deuxième acompte de 45 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2015.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°9 à la convention d'objectifs signée avec Le Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes un deuxième acompte de 45 000 € au titre de la subvention 2015, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	2
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christelle CHASSAGNE**

Il s'agit de l'avenant n°9 à la convention d'objectifs du Centre National des Arts de la Rue. Nous avons trois versements à faire, il s'agit du deuxième au titre de la convention. Un premier acompte de 45 000 euros avait déjà été versé. Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2015. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°9 et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer et à verser à l'association les 45 000 euros du deuxième versement.

**Nathalie SEGUIN**

Compte tenu de la baisse de 15 000 euros sur cette subvention dédiée au Centre National des Arts de la Rue, nous voterons contre cette délibération.

PROCES-VERBAUX

Direction Animation de la Cité**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX  
ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA SOLIDARITÉ -  
LIGUE CONTRE LE CANCER - ETOIL'CLOWN**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de sa politique en faveur de la solidarité, la Ville de Niort entend soutenir les projets initiés par les deux associations suivantes :

- La Ligue contre le Cancer pour la réalisation d'un agenda scolaire par des enfants pour tous les élèves de CM2 du département. Des thématiques de prévention comme le tabac, le soleil, l'équilibre alimentaire y sont abordées. 600 agendas environ seront distribués aux élèves niortais.

- Etoile'Clown pour leurs interventions en milieu hospitalier et notamment au service pédiatrie de Niort dont l'enjeu est de trouver par le « gai-rire » le chemin de guérir. Deux journées d'intervention par un duo de clowns hospitaliers professionnels représentent un coût de 1 000,00 €.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à ces deux associations.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions suivantes :

Ligue contre le cancer	800 €
Etoile'Clown	700 €

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-111

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET  
POUR L'EMPLOI (MIPE) - SOLDE**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2015, une subvention de 45 000 € est attribuée à la MIPE.

Etant donné qu'un acompte de 24 500 € a déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 20 500 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 20 500 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Dominique JEUFFRAULT



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Dominique JEUFFRAULT**

Il s'agit d'une subvention à la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE). La Ville de Niort et la MIPE souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Pour assurer l'ensemble de ses missions au titre de l'année 2015, une subvention de 45 000 euros est attribuée à la MIPE. Etant donné qu'un acompte de 24 500 euros a été déjà versé à l'issue du Conseil municipal du 19 décembre 2014, il est proposé à l'assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 20 500 euros. En conséquence il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention entre la Ville de Niort et la MIPE et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Est ce que je peux avoir une petite précision sur le fonctionnement ? En quoi la Ville va apporter quelque chose sur le plan technique à la MIPE ?

**Dominique JEUFFRAULT**

On apporte une subvention, la CAN également de son côté, nous passons une convention avec la MIPE et nous nous engageons à lui commander un montant de travaux qui sera équivalent à 80 000 euros pour l'aider à réaliser ses objectifs.

**Monsieur le Maire**

Merci. La Ville comme la CAN, comme le Département se sont particulièrement engagés pour sauver cette structure d'insertion qui était menacée, disons le très clairement, à très brève échéance. Il y avait beaucoup d'emplois donc la Ville apporte son soutien, nous avons également mis quelques conditions notamment dans la gouvernance, mais là aussi c'était un consensus entre collectivités locales comme l'avait rappelé notamment l'ancien Président du Conseil général. Il y a aussi un travail de mutualisation qui est en cours dans ces structures d'insertion et notamment avec la MIPE pour, nous l'espérons, la plus grande pérennité de la structure MIPE et du travail qu'elle mène.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-112

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION POUR JUMELAGE - ECHANGE  
SCOLAIRE AVEC LE LYCÉE POLYVALENT DE SAINT  
ANDRÉ**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels pour les villes jumelées et non jumelées approuvé au Conseil municipal du 2 février 2015, il est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier au :

- Lycée Polyvalent Saint André pour l'échange avec la ville de Warsaw aux Etats-Unis pour un montant de 780 €.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Lycée Polyvalent Saint André ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'établissement concerné la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-113

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -  
ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Diversité),

Au titre de l'année 2015 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Diversité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2015 (en euros)</b>
<b>Relations internationales : Jumelages</b>	
Association de Jumelage Allemagniot	384
Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA)	960
Jumelage Niort Wellingborough	240
<b>Sous total</b>	<b>1 584</b>
<b>Relations internationales : coopération, développement, humanitaire</b>	
Association Culturelle Maghrébine	480
Association des Marocains de Niort, Deux-Sèvres et leurs Amis	600
Association France Palestine Solidarité, Groupe Local Départemental des Deux-Sèvres (AFPS 79)	384
Association Franco Africaine de Solidarité et d'Entraide (AFASE)	300
Association Pouce-Pouce	268
Espoir d'Afrique Cameroun	600
Groupe Local Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture de Niort (ACAT)	200

. [RETOUR SOMMAIRE](#)

Les Amis du Village d'Amezray	240
UBUNTU "l'essence de l'humain" et "la générosité"	672
Unicef - Comité Départemental	432
<b>Sous total</b>	<b>4 176</b>
<b>Associations non classées ailleurs</b>	
<b>Accueil et vie de quartier</b>	
Comité de Quartier du Moulin à Vent	800
<b>Armée - Défense</b>	
Association Départementale des Fils des Morts pour la France - Les Fils des Tués des DS	192
Association des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes des Deux-Sèvres (ADIRP)	240
<b>Jeux et Loisirs</b>	
Bridge Club Niortais	480
L'Atelier Créatif	384
Maquette Club Niortais	200
Mémoire Vive	480
Scrabble Club Niortais	460
Scrabble pour tous	300
Club des chiffres det des lettres	200
Plaisir de coudre	600
<b>Patrimoine et collections</b>	
Ampélographe	150
Les Deuch'Sévriennes et leurs Amies	480
Les Roules Benèzes	150
Rail Atlantique Miniature (RAM 79)	288
Société Géologique Niortaise	336
<b>Traditions culturelles régionales</b>	
Amicale des Réunionnais des Deux-Sèvres	480
Kevrenn Bro Glaz	450
<b>Sous total</b>	<b>6 670</b>
<b>Associations de personnes âgées</b>	
Association Les Coudriers	700
La Guernotte des Coteaux de Ribray	480
L'Horizon	300
Ouverture au Monde des Aînés	700
<b>Sous total</b>	<b>2 180</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

<b>Jeunesse - éducation populaire</b>	
Association des Assistantes Maternelles "Les Petits Canailleux des Brizeaux"	576
Chapi Chapo - Association d'Assistants Maternelles	288
Les Pitchouns - Association d'Assistants Maternelles de Ste Pezenne	350
Ligue de l'enseignement	960
<b>Sous total</b>	<b>2 174</b>
<b>Aide au tourisme</b>	
Camping Club des Deux-Sèvres	192
Les Trotteurs Niortais	150
Union Touristique les Amis de la Nature	432
<b>Sous total</b>	<b>774</b>
<b>Préservation du milieu nature)</b>	
Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)	1200
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	1000
Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres	528
Société des Aviculteurs des Deux-Sèvres	720
Société d'Horticulture, Arboriculture et Viticulture des Deux-Sèvres	1248
<b>Sous total</b>	<b>4 696</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 254 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 36  
 Contre : 0  
 Abstention : 1  
 Non participé : 1  
 Excusé : 7

Madame Rose-Marie NIETO n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Christine HYPEAU**

Cette délibération concerne les subventions de fonctionnement aux associations classifiées dans la diversité, sur proposition de Niort Associations, avec des critères qui sont la prise en compte de tous les publics, l'implication dans la Ville et le lien social, le respect du cadre de vie et de l'environnement. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération avec les subventions pour un montant de 22 254 euros.

**Rose-Marie NIETO**

Je ne prends pas part au vote.

PROCES-VERBAL

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-114

**Direction Animation de la Cité**

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT -  
ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Et vu les instructions de Niort Associations (pôle Solidarité)

Au titre de l'année 2015 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2015</b>
<b>Associations de défense des droits</b>	
Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI)	900,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>900,00 €</b>
<b>Associations non classées ailleurs</b>	
<b>Connaissance de soi</b>	
CEntrage, Verticalité, Expression Sensible (CEVES)	250,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>250,00 €</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

<b>Associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap</b>	
Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants - Groupe des Deux-Sèvres	1 030,00 €
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque Sonore de Niort	700,00 €
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	700,00 €
Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	600,00 €
Association Loisirs Culture Vacances (ALCV)	450,00 €
Association Sourds 79	800,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>4 280,00 €</b>
<b>Associations d'aides à la famille</b>	
Confédération Syndicale des Familles	900,00 €
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	600,00 €
Voix Lactées	325,00 €
Enfance et Familles d'Adoption des Deux-Sèvres (EFA)	250,00 €
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	700,00 €
Jumeaux et Plus 79	200,00 €
GEM Le flot tranquille	700,00 €
Mouvement Français pour le Planning Familial des Deux-Sèvres	1 150,00 €
Petite enfance et soutien à la parentalité	450,00 €
Vacances et Familles 79 - l'Accueil en Plus	650,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>5 925,00 €</b>
<b>Associations de santé</b>	
Alcool Assistance	620,00 €
ASP L'Estuaire	900,00 €
Association des crématisistes des Deux-Sèvres	280,00 €
Nouvelle Vie Sans Alcool	550,00 €
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	900,00 €
AIDES - Délégation Départementale des Deux-Sèvres	1 000,00 €
Union Départementale des Amicales de Donneurs de Sang Bénévoles des Deux-Sèvres	650,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	650,00 €
Club Coeur et Santé	300,00 €



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Solidarité Et Soutien Aux Malades (SESAM)	600,00 €
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADOTH 79)	750,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>Associations d'insertion sociale et de soutien aux personnes défavorisées</b>	
Association le Cri 79	600,00 €
Association Nationale des visiteurs de prison - Niort	200,00 €
Au fil de la mosaïque	600,00 €
Association Départementale des Conjointes Survivants des Deux-Sèvres	300,00 €
L'appui	500,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>2 200,00 €</b>
<b>Interventions économiques : Services communs</b>	
Identification Conseil Analyse des Risques en Entreprises (ICARE)	300,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>300,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	
	<b>21 055,00 €</b>

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour : 37  
 Contre : 0  
 Abstention : 1  
 Non participé : 0  
 Excusé : 7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-115

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 9 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 7 logements de propriétaires occupants, 1 logement locatif conventionné très social et 2 logements locatifs conventionnés très sociaux. Parmi les logements locatifs, 2 étaient vacants depuis un an, au moins.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	<b>Subventions Ville de Niort</b>	Subventions CAN	Subventions totales
Logement 1	1 566,50 €	<b>313,30 €</b>	/	1 879,80 €
Logement 2	8 217,00 €	<b>1 543,40 €</b>	/	9 760,40 €
Logement 3	11 596,30 €	<b>13 434,81 €</b>	7 677,04 €	32 708,15 €
Logement 4	6 338,85 €	<b>1 311,10 €</b>	/	7 649,95 €
Logement 5	2 203,00 €	<b>440,60 €</b>	/	2 643,60 €
Logement 6	1 416,00 €	<b>283,20 €</b>	/	1 699,20 €
Logement 7	29 264,28 €	<b>16 292,83 €</b>	2 000 €	47 557,11 €
Logement 8	22 258,07 €	<b>13 290,23 €</b>	2 000 €	37 548,30 €
Logement 9	3 115,50 €	<b>623,10 €</b>	/	3 738,60 €
Logement 10	5 993,05 €	<b>1 212,30 €</b>	/	7 205,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 968,54 €</b>	<b>48 744,88 €</b>	<b>11 677,04 €</b>	<b>152 390,46 €</b>

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 48 744,88 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-116

**Direction Développement Urbain,**  
**Habitat**

**VALLÉE GUYOT - FIN DE LA PROCÉDURE DE  
CRÉATION DE LA ZAC "VALLÉE GUYOT"**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 10 mars 2014 la ZAC « Vallée Guyot » a été créée et le dossier de création approuvé.

Le 29 avril 2014, le Conseil municipal, nouvellement élu, a souhaité suspendre les études et procédures sur le projet de la Vallée Guyot afin de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération.

La réflexion a abouti à une orientation conduisant à scinder en deux entités l'urbanisation de ce secteur ; position qui a depuis été transcrite dans le PADD approuvé le 14 novembre 2014 :

- le secteur Nord de l'avenue de Limoges prévoit la création d'un parc naturel urbain avec des opérations de logements sur les franges urbaines selon un zonage et un règlement du Plan Local de l'Urbanisme à adapter dans le cadre de la révision en cours ;
- le secteur Sud de l'avenue de Limoges est réaffirmé dans une urbanisation à vocation mixte développement économique et commercial / habitat.

En cohérence avec le PADD et afin de mettre en œuvre ces orientations d'aménagement, il convient au préalable de mettre fin à la procédure de création de ZAC « Vallée Guyot » devenue sans objet. En conséquence, devient également sans objet l'exonération de la Taxe d'Aménagement qui avait été instituée sur le périmètre de la ZAC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre fin à la procédure de ZAC « Vallée Guyot » ;
- rétablir la Taxe d'Aménagement sur le périmètre de la ZAC « Vallée Guyot ».

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de la fin de la procédure de création de la ZAC Vallée Guyot. Dans différentes délibérations précédentes, nous avons acté le principe de l'abandon du projet de construction de plus de 1 000 logements sur le site de la Vallée Guyot et conséquemment il convient de procéder à l'abandon définitif de la ZAC. Il vous est demandé de mettre fin à la procédure ZAC Vallée Guyot et de rétablir la taxe d'aménagement sur le périmètre de la ZAC Vallée Guyot.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je m'adresse à Monsieur THEBAULT. Est-ce que cette délibération est passée en commission ou pas ?

**Marc THEBAULT**

Ma mémoire est un peu défaillante, j'ai le souvenir de la commission effectivement, j'ai le souvenir que vous y étiez présent...

**Monsieur le Maire**

Si vous voulez bien prendre la parole quand on vous la donne, Monsieur CHARBONNEAU voulait dire...

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je reprends. J'avais dit à Monsieur THEBAULT que ce qui était agréable c'était de voir figurer dans le cahier bleu le retour des délibérations proposées à la commission. Sur celle-là je ne vois aucun motif d'abstention ni d'opposition, mais c'est le principe.

**Monsieur le Maire**

Dans la mesure du possible, évidemment, toutes les délibérations sont inscrites dans les cahiers blancs. Cela dit des délibérations peuvent en effet, pour le bon fil de l'action municipale, parce que la délibération n'est pas rédigée ou que la décision doit être prise plus tardivement, s'inscrire dans le délai légal, qui lui est de 5 jours francs et permet aux délibérations de figurer dans le cahier bleu. Mais l'effort est fait pour que le maximum de délibérations soient présentées en commission dans la mesure du possible. Ce n'est pas une obligation, mais c'est en effet souhaitable. Y a-t-il d'autres remarques ? Madame SEGUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Nathalie SEGUIN**

Dans la continuité des interventions que nous avons faites sur ce sujet, nous voterons contre cette délibération et regrettons que ce lieu de la Ville n'ait pas pu participer à sa densification au niveau de l'habitat et je me disais que ça pourrait constituer « une dent creuse », c'en est une désormais importante entre la Ville et le développement qu'il y aura très certainement à terme autour de l'Acclameur, une discontinuité de la Ville à cet endroit là et nous le regrettons.

**Monsieur le Maire**

J'y vois une vallée sèche et verte.

**Marc THEBAULT**

D'abord, je vous remercie, Madame SEGUIN d'aborder ce sujet qui a fait l'objet d'après discussions et débats par le passé et dont la fin a été politiquement actée, de l'aborder sous l'angle que vous évoquez. On ne peut pas parler de « dent creuse », on est sur un espace quand même assez conséquent, un espace naturel important, en plus on est dans un contexte économique particulier, construire 1 200 logements dans une période où les difficultés, notamment dans le bâtiment sont assez importantes, où malheureusement en 2014, je crois qu'on a touché un point bas en terme de délivrance de permis de construire avec simplement 160 permis délivrés, c'est vous dire si on était loin du réel. Un principe de réalité s'est imposé à nous, plus un choix en terme de parc naturel urbain. Sur la densification, je ne peux pas entendre ce reproche puisque c'est tout l'objet de la révision du PLU actuel où nous nous préoccupons d'abord de construire la Ville sur la Ville et de densifier au maximum par la recherche notamment des « dents creuses », mais là ce n'est pas une dent, c'est un dentier.

**Michel PAILLEY**

Je rebondis sur ce que vous venez de dire. Je pense quand même qu'il y a un enjeu de biodiversité sur les vallées sèches sur le Niortais, ces vallées ont été bien souvent maltraitées or ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'eau qu'il n'y a pas de biodiversité particulière. En plus, il y a une prairie mésophile au-dessus, alors le parallèle avec la « dent creuse », pas vraiment, ou alors, pour faire un jeu de mot comme mon collègue Marc THEBAULT, une dent de sagesse.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Vous êtes inspirés, messieurs.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Je rejoins ce projet d'abandonner cette Vallée Guyot et heureusement qu'une partie de mes collègues de l'opposition ne sont pas là parce qu'ils pourraient croire que je me mets encore à votre remorque alors que c'était évident, et tout simplement pour conclure, si ce n'est pas une dent creuse, c'eût été une verrue si cette vallée avait été peuplée de béton et de logements.

PROCES-VERBAL

**Direction de Projet de Politique de la Ville****CONVENTION PARTENARIALE PORTANT FINANCEMENT DE LA MISSION D'INGÉNIERIE URBAINE SUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 confie le pilotage de la nouvelle politique de la ville aux établissements publics de Coopération intercommunale.

Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a déterminé le zonage des trois quartiers concernant notre territoire : le Clou Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau / Colline Saint André.

Cette politique publique est mise en œuvre au moyen de contrats de ville prévus à l'article 6 de la loi sur trois volets complémentaires :

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La cohésion sociale
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Une première phase de coopération entre les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort s'est concrétisée par l'élaboration d'un protocole d'intention fixant les axes d'intervention considérés comme prioritaires pour l'élaboration du contrat de ville.

Une deuxième phase plus opérationnelle s'engage et nécessite dès lors une formalisation accrue de la collaboration des services communautaires et municipaux et des moyens humains à mobiliser pour l'élaboration du contrat de ville en vue de sa signature fin juin 2015.

Pour assurer sa mission de chef de file, la CAN souhaite disposer de l'expertise et des moyens humains que la Ville de Niort a affectés à la conduite du programme de rénovation urbaine et sociale achevé fin 2014.

Pour préciser le contenu des engagements contractuels des parties prenantes, il est proposé de conclure une convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort portant sur la conduite des études du volet cadre de vie et renouvellement urbain sur les trois quartiers prioritaires.

Cette convention est conclue pour une durée de huit mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 et pour un montant de 41 145 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention partenariale précisant le contenu de la mission confiée à la Ville de Niort et son financement ;



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

PROCES-VERBAUX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit d'un dossier important dans la nouvelle politique de la Ville : Une convention partenariale portant sur le financement de la mission d'ingénierie urbaine sur les quartiers politique de la ville. Pour être le plus clair possible, vous savez que désormais la politique de la ville va être portée par la Communauté d'Agglomération et non plus par la Ville comme c'était le cas précédemment et que dans ce cadre là il est notamment prévu d'engager une réflexion sur la thématique du cadre de vie et du renouvellement urbain afin de mettre en oeuvre le protocole d'intentions qui a été signé avec les services de l'Etat et pour ce faire, il se trouve que la Ville de Niort dispose d'un savoir faire, de compétences à travers ses salariés et c'est pour ça que cette convention vous est proposée, il s'agit de confier aux personnels de la Ville de Niort la mission d'élaborer ce dossier sur le cadre de vie et le renouvellement urbain. Cette convention est conclue pour une durée de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars et pour un montant de 41 145 euros. Il vous est demandé d'accepter cette proposition.

**Monsieur le Maire**

Merci, Marc THEBAULT. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je voulais juste souligner que c'est une étape importante encore une fois dans l'évolution du prochain contrat de ville que nous devons signer en juin prochain, qui avance donc par étapes et bien.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-118

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS  
DE RETARD SUR PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par arrêté en date du 31 octobre 2011, le Maire de Niort a délivré un permis de construire PC 7919111X0125 au nom de la SCI L'ATRIUM représentée par Monsieur Arnaud DESSENS, pour l'extension d'un bâtiment à usage de commerce.

Ce permis a été assorti des taxes exigibles d'un montant de 4 160 € et payables pour partie de 2 176 € le 31 octobre 2012 et 1 984 € le 31 octobre 2013.

Ces paiements n'ayant pas été honorés aux dates prescrites, ont été majorés de 5 % et ont produit des intérêts de retard.

Par courrier en date du 8 juillet 2014, Monsieur DESSENS au nom de la SCI a reconnu le paiement tardif et formulé une demande d'annulation de ces pénalités au motif d'un manque de trésorerie à l'époque des échéances.

La Direction Générale des Finances Publiques, par courrier recommandé avec avis de réception en date du 9 février 2015, en vertu de l'article L 251A (ancienne version) du Livre des Procédures Fiscales :

- a transmis à la collectivité la demande de remise gracieuse des pénalités formulée par la SCI L'ATRIUM, d'un montant de 121 €, au motif invoqué de difficultés financières pour honorer les échéances à bonne date, la SCI ne générant pas de bénéfice ;
- sur proposition motivée du comptable, a émis un avis favorable au regard des difficultés financières évoquées.

Il convient donc de dispenser la SCI L'ATRIUM du paiement de la somme de 121 € représentant les majorations et intérêts de retard pour paiement tardif des taxes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la remise gracieuse de la somme de 121 € au profit de la SCI L'ATRIUM au regard des difficultés financières évoquées au moment de l'exigibilité des taxes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-119

**Direction Espaces Publics****TRAVAUX DE RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART  
ET HYDRAULIQUES DE L'USINE BOINOT -  
APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation des ouvrages d'art et hydrauliques de l'usine Boinot présenté par le bureau d'études BIEF. L'assemblée délibérante a validé aussi le coût du projet qui a été fixé à 1 927 318,74 € et son plan de financement auprès de l'Etat au titre du Fond National d'Aménagement du Territoire et du Conseil général des Deux-Sèvres avec le Contrat d'Accompagnement de Proximité 79.

Ce projet doit permettre de résoudre de nombreuses problématiques de fonctionnement et de sécurité qui sont liées à la vétusté des ouvrages d'art et hydrauliques. La finalité de ces aménagements est de répondre aux besoins suivants :

- une meilleure gestion de la Sèvre Niortaise en période d'étiage et de crues ;
- une amélioration substantielle du transit des sédiments fluviaux et des espèces piscicoles migratrices ;
- une appropriation du fleuve par le public à travers des espaces consolidés et sécurisés qui permettent de déambuler en bordure de l'eau ;
- des nouveaux cheminements piétons ou cyclistes propices à l'ouverture du site sur la Ville ;
- des nouvelles perspectives d'évolution du site comme vitrine de la Ville pour le départ du tourisme fluvial sur la Sèvre Niortaise.

Par ailleurs, ce projet est une première étape dans l'aménagement de l'espace public et du bâti en liaison avec le projet de tourisme fluvial.

Les travaux de génie civil sont réalisés principalement dans le lit du bief, et représentent un investissement important pour la collectivité.

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour la passation du marché de travaux. Ce dernier est articulé autour de deux lots :

- lot n°1 : infrastructure ;
- lot n°2 : espaces verts.

La commission des marchés s'est réunie le 2 avril 2015, elle a émis un avis pour attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
N°1 : Infrastructure	EMCC (groupement SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process)	1 250 325,39 € HT	1 500 390,47 € TTC
N°2 : Espaces Verts	ID VERDE	5 684,93 € HT	6 821,92 € TTC
<b>TOTAL</b>		<b>1 256 010, 32 € HT</b>	<b>1 507 212,39 € TTC</b>

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux pour la rénovation des ouvrages d'art et hydrauliques de l'usine Boinot aux entreprises :

Lot n°1 Infrastructure : EMCC (groupement SNV Maritime et DUCROCQ Ingénierie Process pour un montant total de 1 500 390,47 € TTC ;

Lot n°2 Espaces verts : ID VERDE pour un montant total de 6 821,92 € TTC.

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés de travaux.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-120

**Direction Patrimoine et Moyens**

**CENTRE D'ACTION CULTURELLE - REMPLACEMENT  
DES FAUTEUILS ET DU REVÊTEMENT DE SOL DE  
LA GRANDE SALLE DU MOULIN DU ROC À NIORT -  
APPROBATION DES MARCHÉS LOTS 2 ET 3**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du rayonnement culturel du Centre d'Action Culturelle de Niort, la Ville réalise régulièrement des travaux d'amélioration de cet équipement.

Aujourd'hui, afin de répondre à des problématiques d'accessibilité, de confort et d'esthétisme, il a été demandé de procéder au remplacement des fauteuils et du sol de la salle de spectacle du Moulin du Roc.

L'opération devrait se dérouler durant la période de fermeture estivale de la salle de spectacle. L'opération est composée de trois lots.

Par délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2014, le lot 1 « Fauteuils et strapontins » a été attribué.

Les lots 2 et 3 déclarés infructueux, ont été relancés, via une procédure adaptée.

Après consultation des entreprises, la commission des marchés réunie le 26 mars 2015 a formulé un avis sur le choix des attributaires des lots 2 et 3.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés selon le tableau ci-dessous :

n°	Intitulé lot	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
2	Revêtement de sol	BATISOL PLUS	46 607,82 € HT	55 929,38 € TTC
3	Electricité	SNC INEO ATLANTIQUE	28 000,00 € HT	33 600,00 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Il s'agit des marchés au niveau du centre d'action culturelle, pour le remplacement des fauteuils et du revêtement de sol. Nous avons passé le lot 1 au mois de décembre, les lots 2 et 3 avaient été déclarés infructueux. Je reviens vers vous afin d'approuver les marchés de ces lots 2 et 3, pour les revêtements de sol et l'électricité.

**Nathalie SEGUIN**

Peut-on savoir quel impact ça aura, au moment où on changera tout le matériel, sur le fonctionnement de l'établissement ? Est-ce qu'il y aura une fermeture, est-ce que ça va faire bouger la programmation, je ne me représente pas le chantier que ça peut être et les répercussions que ça peut avoir. C'est peut-être trop tôt pour poser la question ?

**Michel PAILLEY**

Les travaux sont prévus pour l'été mais la question est par rapport au temps des travaux ? Par rapport à la programmation, on peut imaginer que ça va avoir un effet, la nouveauté, le confort vont faire que les gens vont venir.

**Monsieur le Maire**

Ce sera durant l'été. Après, c'est l'association gestionnaire du Moulin du Roc qui peut vous répondre précisément sur le dispositif qu'elle met en place, la Ville n'est pas gestionnaire du site, c'est un grand partenaire financier et également un investisseur comme vous pouvez le voir ce soir. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet-là ? En tous cas, j'espère que les fauteuils seront agréables et confortables. Ça ne peut pas être pire, nous dit-on.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-121

**Direction Patrimoine et Moyens**

**CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE -  
INFORMATION SUR LA VENTE EFFECTUÉE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).

L'attribution de CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'Etat (PNCEE). Les CEE sont exclusivement matérialisés par leur inscription au registre national des certificats d'économies d'énergie, accessible au public et destiné à tenir la comptabilité des certificats obtenus.

Les collectivités ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les CEE ainsi obtenus en les cédant à des acteurs obligés.

La Ville de Niort s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économie conduits sur son patrimoine depuis 2006. Le volume des CEE enregistrés par la Ville de Niort s'élève à 25 632 014 kWh cumac.

Par délibération en date du 16 septembre 2013, le Conseil municipal a autorisé :

- l'organisation d'un appel à offres auprès des opérateurs du marché des CEE ;
- la cession des CEE représentant des économies d'énergie à hauteur de 25 632 014 kWh à l'opérateur qui aura fait la meilleure proposition et une information du Conseil municipal après la vente ;
- l'affectation de principe de la recette perçue à des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine de la Ville.

Par son inscription en tant que vendeur sur le registre national et par des contacts directs, la Ville de Niort a fait connaître à l'ensemble des intervenants du dispositif son intention de vendre. La remise des offres a été clôturée le 17 février 2015 à 17h00.

Aussi, aujourd'hui je vous informe que six offres ont été remises.

Il a été retenu l'offre la plus intéressante, à savoir la proposition de la société GEO PLC (Paris) pour un montant de 79 715,56 €.

Par ailleurs, la société GEO PLC propose la remise d'un chèque grand format en main propre à Monsieur le Maire dans le cadre d'un évènement de communication.



[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la cession des CEE à la société GEO PLC pour un montant de 79 715,56 €.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Mission Développement durable -  
Agenda 21****JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015 -  
CONVENTIONS DE PARTENARIAT - CAUE - CNRS  
CHIZÉ - IIBSN - CREN - PNR - CHANVRE MELLOIS**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable, la Ville de Niort organise une journée à destination du grand public sur le thème « Nature et Patrimoine », le samedi 30 mai 2015 au Centre d'Action Culturelle (CAC).

Cette manifestation a pour objectifs de :

- sensibiliser la population aux enjeux de la prise en compte du patrimoine naturel local dans les constructions et les aménagements ;
- apporter des solutions concrètes pour agir ;
- inciter à l'adoption de comportements responsables ;
- donner à voir le patrimoine niortais autrement.

La journée permettra d'explorer plus particulièrement le lien qui existe entre le patrimoine bâti et le patrimoine naturel à Niort :

- la place laissée à la faune dans l'architecture locale. En quoi les agencements réalisés permettent « l'hébergement » des espèces locales ;
- la place des matériaux locaux dans les constructions. Comment les constructions d'hier, d'aujourd'hui et de demain intègrent et valorisent les matériaux locaux ;
- la prise en compte de la Sèvre, comme élément de patrimoine naturel, dans la conception de l'aménagement urbain.

La programmation est constituée de conférences, d'expositions, d'ateliers, d'animations, de sorties et de stands d'information.

Plusieurs partenaires locaux interviennent à titre gracieux pour prendre en charge les éléments de la programmation. Il est proposé de définir par convention la nature de leurs interventions, les modalités d'organisation, leurs obligations ainsi que celles de la Ville.

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les partenaires suivants :
  - le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE) ;
  - le Centre National de la Recherche Scientifique de Chizé (CNRS) ;
  - l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) ;
  - le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) ;
  - le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR) ;
  - le Chanvre Mellois ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

PROCES-VERBAL

**Direction de Projet Prévention des Risques majeurs et sanitaires****AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES EAUX ET SON PROGRAMME DE MESURES ASSOCIÉES, SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION, ET LE PROJET DE PLAN D' ACTIONS POUR LE MILIEU MARIN, RELATIFS AU BASSIN LOIRE BRETAGNE POUR LA PÉRIODE 2016-2021**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Comité de bassin Loire Bretagne appelle les Conseils municipaux des communes rattachées au Bassin Loire Bretagne, les acteurs de l'eau et le public à se prononcer avant le 18 avril sur trois documents stratégiques établis pour le bassin Loire Bretagne et couvrant la période 2016-2021 :

- le projet de Schéma directeur d'aménagement des eaux (SDAGE), et son projet de programme de mesures associées ;
- le projet de plan de gestion des risques inondation (PGRI) ;
- le projet de Plan d'actions pour le milieu marin (PAMM).

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification dans le domaine de l'eau. Il définit pour une période de six ans (2016-2021) les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Il est établi en application des articles L.212-1 et suivants du Code de l'environnement.

Les 67 orientations (déclinées en 138 dispositions) du SDAGE Loire Bretagne pour la période 2016-2021 portent sur des enjeux majeurs du bassin, tels que la maîtrise des pollutions diffuses, le partage de la ressource en eau disponible, la restauration des eaux littorales, la continuité écologique, la gouvernance locale, la cohérence des politiques publiques et le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau.

Au SDAGE est associé un projet de programme de mesures élaboré par le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne. Ce document pose le contexte juridique et organisationnel sur le bassin, il présente les résultats des objectifs d'état des cours d'eau en 2013 et les objectifs pour 2021, les résultats par domaine du programme de mesures, les résultats du programme de mesures par commission territoriale.

Le SDAGE 2016-2021 dans sa version finale et une fois adopté par le Préfet coordonnateur de bassin s'imposera à toutes des décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Notre collectivité située dans le périmètre du bassin Loire Bretagne est concernée par le SDAGE Loire Bretagne 2016-2021. Un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) déclinera à l'échelon local les objectifs et actions prioritaires devant être mis en œuvre sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin.

Le Plan de gestion des risques inondation (PGRI) donne une vision stratégique des actions à conjuguer pour réduire les conséquences dommageables des inondations. Le PGRI 2016-2021 comporte 6 objectifs déclinés en 46 dispositions. Il fonde la politique de gestion du risque inondation sur le bassin pour les débordements de cours d'eau et les submersions marines.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

La mise à jour du SDAGE s'est faite en articulation avec le PGRI qui concerne la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le PGRI s'imposera à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire.

Notre collectivité n'est pas concernée par le PGRI 2016-2021. En effet, le territoire de la commune de Niort ne se situe pas dans un Périmètre d'un territoire à risque important (TRI) tel que défini par le Code de l'environnement et dont la liste figure à l'arrêté préfectoral régional du 26 novembre 2012.

Le Plan d'actions pour le milieu marin (PAMM) de la façade du littoral du bassin Loire Bretagne fixe les objectifs environnementaux à atteindre pour préserver/restaurer le bon état du milieu marin de la façade littorale du bassin Loire Bretagne.

Notre collectivité, n'étant pas située sur le littoral côtier, n'est pas concernée par le PAMM 2016-2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur le projet de schéma directeur d'aménagement des eaux et son projet de programme de mesures associées établis pour le bassin Loire Bretagne pour la période 2016-2021, tels que présentés à l'assemblée dans leur version adoptée par le Comité de bassin Loire Bretagne en date du 2 octobre 2014.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015**

Délibération n° D-2015-124

**Direction du Secrétariat Général**

**ACQUISITION DU TERRAIN 37 RUE TARTIFUME -  
CLÔTURE DU LITIGE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a acquis, le 28 septembre 2004, de la Société GDF Suez un terrain situé 37 rue Tartifume à Niort au prix de 199 500 euros.

Un litige a été engagé par la Ville de Niort, le 3 juin 2013, devant le Tribunal de Grande Instance sur le fondement d'un manquement à l'obligation de délivrance du vendeur, au titre des possibilités d'utilisation future du terrain.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la clôture du litige par le versement par GDF Suez d'une somme de 85 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le désistement de la Ville de Niort dans l'affaire en cours en échange du versement par GDF Suez d'une somme de 85 000 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de la conclusion d'un différend concernant l'acquisition d'un terrain rue Tartifume. En 2004, la Ville de Niort a acquis auprès de la société GDF Suez un terrain au prix de 199 500 euros. Aujourd'hui, ce terrain est utilisé et aménagé comme un parking. Depuis, un litige a été engagé entre la Ville et cette société, relatif à un manquement à des obligations de délivrance du vendeur au titre des possibilités d'utilisation future du terrain. Il vous est proposé aujourd'hui de clore ce litige avec le versement par GDF Suez d'une somme de 85 000 euros, il est vous est demandé d'accepter le désistement de la Ville de Niort dans l'affaire en cours en échange du versement par GDF Suez de cette somme de 85 000 euros et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents s'y rapportant.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée. Merci à chacun d'entre vous. Merci également tout spécialement peut-être ce soir aux élus minoritaires présents qui ont montré qu'un débat de fond pouvait avoir lieu et je les en sais gré même si les désaccords peuvent perdurer.

**Fabrice DESCAMPS**

Avec mes excuses pour mon arrivée tardive, désolé.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur DESCAMPS pour cette remarque. Bonne soirée à chacun d'entre vous. Merci à vous.